

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

**N° 180/2018**

**OBJET : Demande d'aide financière exceptionnelle auprès du Département suite à dégâts d'orage**

**L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M. Jean CHENIN donne procuration à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENSA, M<sup>me</sup> Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M<sup>me</sup> Sabine PARACHE à M<sup>me</sup> Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

**ABSENTS** : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président fait état du violent orage du lundi 16 juillet 2018 provoquant sur une grande partie du territoire des dégâts importants et qui a véhiculé de nombreux déchets à évacuer et traiter. Les fortes pluies ont provoqué d'importantes inondations qui ont entraîné nombre d'objets, de clôtures, et de déchets divers et se sont infiltrés dans les habitations pour détruire meubles et appareil électroménagers. Durant plusieurs journées, les services de la CCBA ont été mobilisés pour venir en aide aux sinistrés et procéder à l'évacuation des déchets.

Les frais supportés par la CCBA d'un montant total de 31 775.95 € HT au titre des dégâts d'orages sont les suivants :

- Remise en service du tuyau déboîté qui traverse le pont de l'Esquers : Devis Cesses TP pour 600.00 € HT
- 50 Bacs de collecte et une colonne à verre hors d'usage et emportés par les inondations : montant d'après marché en cours 2 685.67 €
- Evacuation des tas de déchets sur le territoire : devis de la Drimm : 10 610.00 € HT
- Transport et traitement d'autres déchets en divers point du territoire pris en charge par les agents du service collecte et valorisation des déchets grâce à des bennes : coût d'après le marché actuel de transport et traitement en déchèteries : 7 935.19 € HT
- Mobilisation du personnel de la CCBA :
  - o 8 agents du siège de la CCBA, côté administratif, pour venir en aide aux sinistrés : un total de 71h50 soit un coût de 1215.00 €.
  - o Chantier d'insertion (8 agents et 2 encadrants) : 5 310.00 €
  - o Equipe technique (5 agents et 1 encadrant) : 3 420.09 €

Monsieur le Président précise qu'une aide exceptionnelle a été débloquée par le conseil départemental qui permet un soutien financier à hauteur de 50 %. Il propose de demander l'aide financière sur les dépenses figurant ci-dessus auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à demander une aide financière auprès du conseil départemental pour les dégâts d'orage du 16/07/18.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS